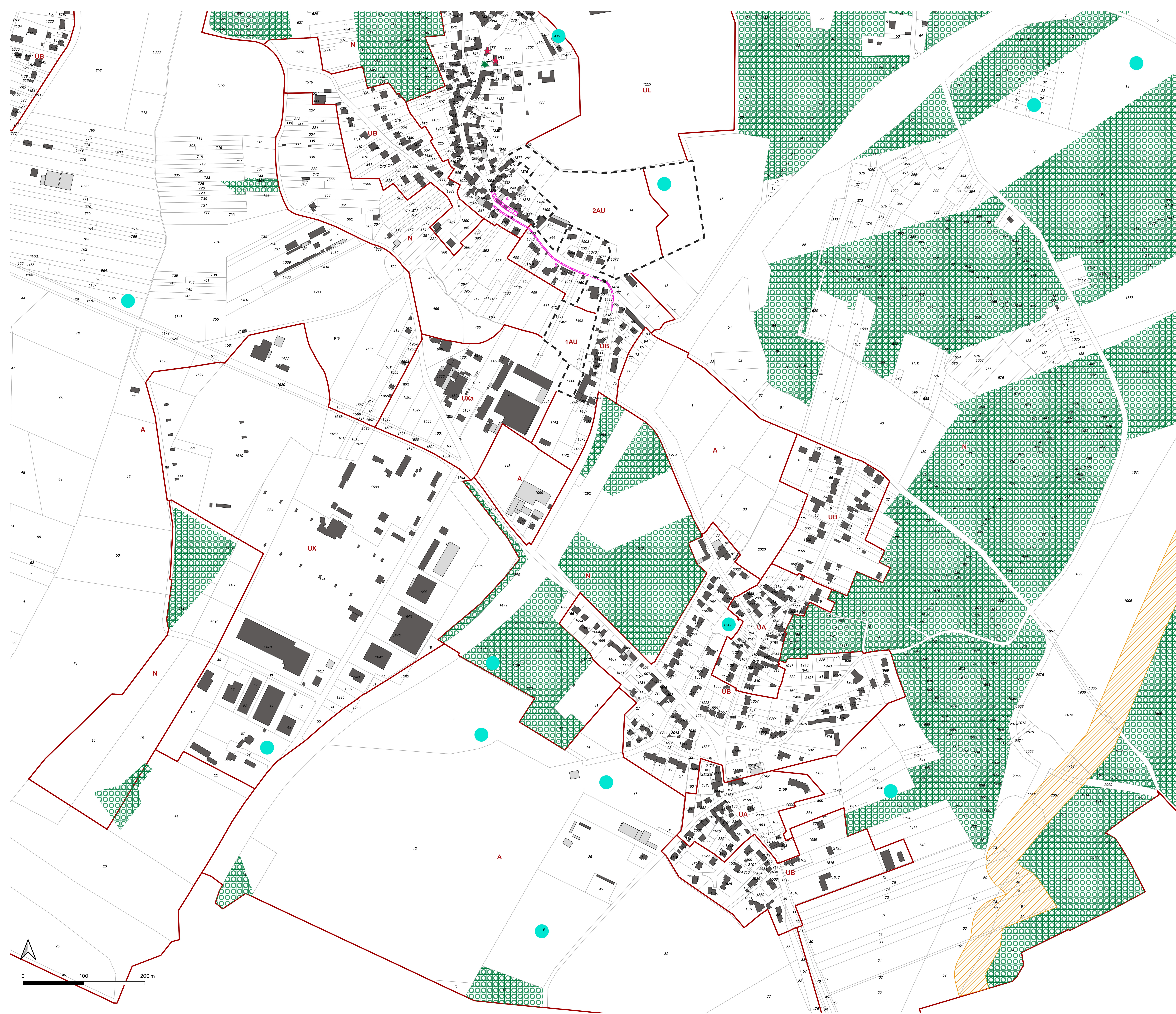




N°	Superficie	Destination	Bénéficiaire
1	4930 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
2	2556 m²	Elargissement de la voirie	Supprimé par la modification n°3 Commune de VILLEVAUDE
3	4956 m²	Installation d'intérêt général	Supprimé par la modification n°2 Commune de VILLEVAUDE
4	350 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
5	150 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
6	14 300 m²	Création d'un cheminement piéton entre Claye-Souilly et Villevaude	Supprimé par la modification n°1 Commune de VILLEVAUDE

LEGENDE

▬ Limite de zones et de secteurs

- PRESCRIPTIONS**
- Espace boisé classé
 - Bande de lisière inconstructible de 50m (Massifs de plus de 100ha)
 - Emplacement réservé
 - Mare à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Secteur soumis à OAP
 - Protection paysagère au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Secteur protégé (R123-11-c)
 - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

AUTRES INFORMATIONS

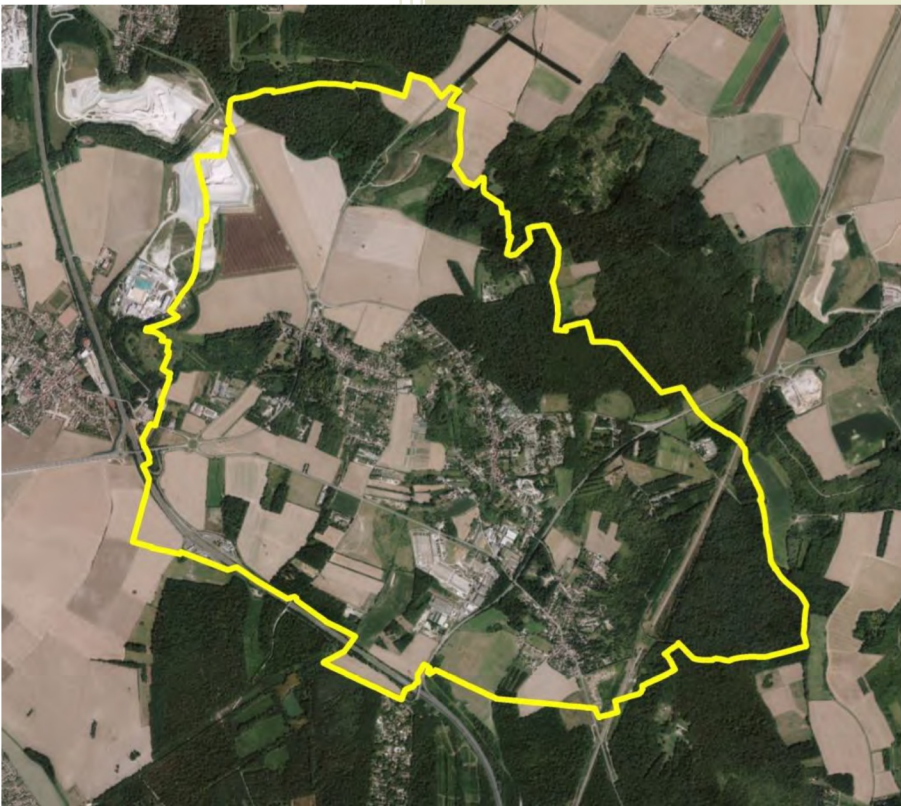
- Emprise de l'Aqueduc de la Dhuis

VILLEVAUDE
MAIRIE DE VILLEVAUDE
27 rue Charles de Gaulle
Montjay-la-Tour
77410 VILLEVAUDE

COMMUNE DE VILLEVAUDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1.3-PLAN DE ZONAGE EST (BORDEAUX)
au 1 : 2 000e



Mis à jour par la modification n°3 approuvée le 23.02.2024